

Liberté  
Égalité  
Fraternité  
—  
Travail  
Solidarité  
Justice

# Le Franc-Maçon

Bien  
—  
Bien faire  
—  
Vérité  
—  
Lumières  
—  
Humanité

Paraissant le Samedi

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Ferrandière, 52

### ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.  
Étranger..... Le port en sus  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.  
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

### RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52  
— LYON —  
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

### ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
52, Rue Ferrandière, 52  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

### SOMMAIRE

La Maçonnerie et le Parlement. — Esprit des morts et des vivants. — La Loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. — Les Couvents. — L'Eglise catholique (suite) — Le Prêtre et la Femme. — Persécutions catholiques contre la Franc-Maçonnerie. — Variétés. — Bibliographie. — Revue des Théâtres.  
Feuilletons : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Société de Jésus.

## LA MAÇONNERIE & LE PARLEMENT

Après la discussion de la loi « scélérate », les réactionnaires ont noté, avec stupeur, parmi les noms de ceux qui l'ont soutenue de leurs votes, ceux des députés sur l'appui desquels ils avaient fondé quelques espérances. Ils ont relevé avec amertume le nom de M. Laurençon, qu'ils croyaient à eux, parce qu'il est du centre gauche; ils ont relevé les noms de MM. Proal et Suquet qui, aux dernières élections, dans les Basses-Alpes, avaient battu la liste républicaine pure avec l'appui des conservateurs. Proal, un républicain si pâle, Suquet, un ancien fabricant. Et avec eux, Andrieux, qu'ils avaient quelque droit de considérer comme un auxiliaire précieux. Et la colère a fait place au découragement.

Malgré tout, ont répété leurs journaux, Andrieux s'est souvenu qu'il avait eu l'honneur de faire partie des trente-trois membres du Conseil suprême du grand Orient de France, et même après son abjuration éclatante de son passé maçonnique, il s'est souvenu des enseignements des Loges.

Quel est donc cet enseignement si vivace, qu'il persiste encore au cœur de l'homme qui semblait le moins disposé à lui être fidèle ?

C'est en effet le souvenir des enseignements maçonniques qui a fait triompher, à une majorité inespérée, la loi que d'autres appellent scélérate et que nous appelons loi de délivrance et d'émancipation. Et nos adversaires ne se trompent pas en nous rendant justice et en faisant peser sur nous la responsabilité de cette loi.

Mais, de ces faits, une précieuse leçon ressort, que nous voulons dégager.

L'œuvre la plus remarquable du gouvernement actuel, la tâche à laquelle il s'est attaché avec le plus d'énergie, de persévérance et d'esprit de

suite, l'œuvre de l'instruction, enfin, n'a été menée à bon terme que parce qu'elle avait été préparée par les études laborieuses et fraternelles des Loges. Pourquoi n'en serait-il pas de même des autres questions à l'ordre du jour et sur lesquelles nous constatons les divisions regrettables de républicains dévoués, à qui manque seulement la préparation préalable du travail dans les Loges, où l'on apprend à se faire des concessions mutuelles, de légers sacrifices d'opinion, pour arriver à la concorde fraternelle et à l'union solide.

Nos députés auraient besoin de venir se retremper des fortifiantes leçons des Loges. Ils contribueraient à en rendre les tenues plus suivies, les travaux plus intéressants et en rapporteraient de fécondes et fortifiantes leçons.

L'appui des Loges est souvent demandé par le candidat avant les élections. Il serait équitable et juste de s'en souvenir après les élections. Chacun ne pourrait qu'y gagner.

## ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Comme Dieu et comme homme, Jésus-Christ a été tout ce qu'il y a de grand et tout ce qu'il y a d'abject.

PASCAL.

Unissez-vous les uns aux autres; appuyez-vous et abritez-vous mutuellement.

LAMENNAIS.

L'homme abruti par le malheur est le plus vil des hommes.

Le travail est la source de la prospérité comme de la puissance du peuple.

LEDRU-ROLLIN.

L'envie veut mordre, l'intérêt veut gagner.

VOLTAIRE.

La profondeur donne à penser; l'obscurité donne à deviner; le galimatias est une attrape dont souvent l'auteur est la première dupe.

LÉVIS.

## LA LOI

### Sur l'organisation de l'enseignement primaire

Dans sa séance du 23 octobre, la Chambre des députés a repris la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'ensei-

gnement primaire qui lui avait été renvoyé modifié par le Sénat. Bien entendu, fidèles à leur tactique, les cléricaux mettent tout en œuvre pour empêcher, ou tout au moins pour retarder le vote de cette loi, espérant bien, par voie d'amendements, obtenir de nouvelles modifications qui nécessiteraient le renvoi du projet au Sénat, puis son retour à la Chambre, ce qui ne pourrait que contribuer à discréditer le régime parlementaire à la plus grande joie de M. Paul de Cassagnac qui, dans cette même séance, a nettement manifesté son opinion à ce sujet.

L'article 17 de la loi a donc été l'objet de leurs plus vives attaques, et nous demandons à nos lecteurs la permission de leur faire une courte analyse du discours de Mgr l'évêque Freppel en cette circonstance.

Rappelons d'abord ce que dit cet article :

Art. 17. — Dans les écoles publiques de tout ordre l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

Mgr Freppel a dit avec raison que cet article donnait à la loi son sens authentique et son véritable caractère. Il a ajouté qu'il voudrait démontrer que la loi est l'expression d'une doctrine absolument fautive.

Mille pardons, Mgr l'évêque, doctrine fautive pour vous, c'est possible; mais doctrine absolument vraie pour nous, c'est incontestable.

Il a fait aussi, en passant, le procès de la Chambre qui est résolue, d'accord avec sa commission, à repousser tous les amendements, quels qu'ils soient et à voter le projet renvoyé par le Sénat tel quel.

Ce faisant, la Chambre et la commission font preuve d'intelligence et de clairvoyance; elles prennent le parti de mettre à néant les manœuvres obstructionnistes de la droite, et elles ont raison.

L'article 17, dit ensuite l'honorable député, c'est la mise hors la loi de toute une catégorie de citoyens à cause de leur situation religieuse.

Mais, vénérable prélat, qui donc a commencé à se mettre hors la loi, non seulement hors la loi française, mais hors la loi naturelle; ne sont-ce pas tous vos frocards qui ont pullulé depuis quelques années sur la terre française, contrairement aux lois existantes et grâce à la coupable tolérance de vos amis les bonapartistes ?

Il nous semble que si la vocation de l'enseignement attirait irrésistiblement tous ceux qui se sont affiliés à une moinerie quelconque, ils pouvaient facilement donner satisfaction à leurs désirs fort louables, sans s'affubler pour cela d'un costume plus ou moins carnavalesque; ils n'avaient qu'à passer les examens et à se faire délivrer les brevets exigés par la loi.

Où! c'est vrai; mais c'est justement ce que les malins, ceux qui les dirigent, ne voulaient pas. Que ferois-nous, pensaient-ils, si toute cette sainte milice s'instruit; nous n'aurons plus personne pour

balayer nos cours et faire notre cuisine gratis, *ad majorem Dei gloriam*. Nous n'aurons plus de serviteurs servant, en toute simplicité et humilité, le Christ, notre maître.

Que deviendra alors notre sainte lettre, notre précieuse lettre d'ignorance... pardon, notre ingénieuse lettre d'obédience ?

Je ne parle pas du vœu de chasteté et pour cause, car ces estimables frocards savent qu'il n'est que de pure forme. Mais pour ceux-là qui auraient éprouvé le besoin de vivre en instituteurs célibataires, je présume qu'on n'aurait pas fait une loi pour les forcer à se marier.

Donc, Monsieur le député, si vous trouvez qu'on met vos amis hors la loi, nous vous répondons: ils n'avaient qu'à ne pas s'y mettre eux-mêmes.

Cependant, nous devons vous remercier d'avoir bien voulu reconnaître que notre droit était de leur imposer l'obtention de nos brevets comme aux autres citoyens; vous êtes bien bon, mais il y a peu de temps que vos amis disaient tout le contraire et prouvaient, par leurs actes, que la lettre d'obédience tenait lieu de tout savoir, comme aujourd'hui encore elle tient lieu de billet de circulation en chemin de fer.

On persécute, ajoute M. Freppel, la religion en leurs pieuses personnes. Parbleu! il y a longtemps que vous nous avez débité cela, et de tout temps vous avez toujours prétendu que toucher à la robe du moine ou du prêtre, c'était toucher à la religion; croyez-nous, laissez de côté cet argument, il est bien usé.

Ce qui est amusant c'est que vous affirmez que bon nombre d'instituteurs laïques et les trois quarts des institutrices ne sont pas mariés. Donc, nous avons raison de dire tout à l'heure que vos ignorants pourraient, en toute sécurité, vivre dans le célibat sans s'enfroquer. Pour être tout à fait juste, cependant; vous auriez dû ajouter que la plupart de nos instituteurs ou institutrices ne sont pas encore trouvés à se marier, soit à cause de leur jeunesse, soit à cause de la modicité de leur traitement.

Vous nous citez l'exemple de la Saxe, où la qualité de célibataire est imposée aux institutrices. Mauvais exemple à suivre; tout le monde doit se conformer à la loi de la nature qui veut la conservation et la reproduction de l'espèce humaine.

Plus loin, l'évêque cite avec admiration un trappiste de Bellefontaine qui, en 1880, lors des décrets d'expulsion, s'écria « Mais qu'est-ce que nous avons donc fait à ce malheureux Louis-Philippe pour qu'il nous expulse de notre monastère », et il s'extasie sur l'ingénuité du saint homme.

On a ri et l'on a bien fait. Mais la citation est bonne à retenir, elle montre jusqu'à quel point les supérieurs ecclésiastiques tiennent à maintenir

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 55

## LE MARIAGE

### D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Il est certains moments où, poussés par leur passion instinctive, les fous ont cependant la présence d'esprit de garder le calme le plus trompeur. Depuis son évasion de Bron, Louise n'avait pas dit une parole, pas fait un geste qui pût la compromettre. En même temps qu'elle prenait les clefs de la malheureuse femme assassinée par elle, elle s'emparait aussi de son porte-monnaie assez convenablement garni. Ses vêtements n'avaient rien d'extraordinaire. Les pensionnaires gratuits de Bron ont un uniforme qui les fait facilement reconnaître, mais les malades riches, qui payent une pension, sont vêtus comme ils le désirent.

Avec sa robe d'intérieur et son bonnet de linge, Louise ressemblait à une ouvrière modestement endimanchée et personne ne songeait seulement à suivre du regard cette femme pâle et amaigrie qui cheminait de bon matin dans le quartier de la Guillotière.

Mais la folle avait son plan et ce n'est pas en plein jour qu'elle voulait arriver à la Croix-Rousse. Aussi, s'arrangea-t-elle de façon à n'y arriver que la nuit tombée.

Durant toute la matinée, perdue au milieu de la foule qui encombre les marchés des quais du Rhône et de la Saône, elle circula paisible et silencieuse. A 10 heures, une résolution soudaine l'illumina. Elle gagna Bellecour, puis le pont Tilsitt et monta dans la ficelle de Saint-Just.

Elle s'arrêta à la station de Fourvières. Elle avait trouvé, en effet, le meilleur endroit pour passer sa journée sans attirer l'attention. Elle déjeuna dans un de ces petits restaurants qui vendent aux pèlerins d'assez mauvaises portions le plus cher possible, puis elle fit un long, un interminable pèlerinage dans la chapelle. Mêlant d'ailleurs dans sa pauvre tête malade sa colère d'aujourd'hui et les superstitions d'hier, elle pria avec ferveur la vierge de Fourvières de faire réussir l'attentat qu'elle préméditait, et il lui semblait parfois que la vieille statue de bois noir lui souriait et lui tendait l'enfant Jésus plus

noir encore que sa mère. Alors, pénétrée d'une foi délirante, elle commença des prières à demi-voix qui, dans ce milieu spécial d'hallucinés et de fanatisés, n'étonnèrent personne.

Elle resta dans la chapelle, assise contre un pilier, jusqu'au moment où le sacristain vint directement la prévenir que l'on fermait les portes.

Alors, elle sortit et, entrant dans un magasin d'épicerie situé tout à côté de l'église et où la vente des comestibles se mêle avantageusement à celle des objets religieux, elle acheta une boîte d'allumettes, un paquet de bougies et du soufre en poudre. Munie de ces provisions, elle descendit à pied jusqu'au quai de Saône, alla dîner avec un calme effrayant dans un petit cabaret, et, à 10 heures du soir, elle prenait la ficelle de la Croix-Rousse.

Il faisait un temps couvert. On n'y voyait qu'autour des becs de gaz, et le grand boulevard était plongé dans l'ombre de la nuit.

Elle attendit encore deux heures. Elle vit peu à peu les derniers cafés fermer leur devanture, tous les bruits de la soirée s'éteindre l'un après l'autre. Le moment de la vengeance approchait.

D'ailleurs, le moment approchait aussi où son exaltation contenue toute la journée finirait par s'épancher en transports frénétiques. Quand elle se dirigeait vers la maison endormie, où étaient

ses ennemis, elle souriait d'un rictus terrible et de sa poitrine haletante s'échappaient de rauques hoquets. Son œil brillait, son allure devenait effrayante — la folle furieuse était déchaînée...

La maison des Valin, placée au coin d'une petite rue, n'avait pas de magasin. Un atelier de menuiserie occupait le rez-de-chaussée, et deux étages seulement le surmontaient. Les Valin logeaient au premier, d'autres tisseurs habitaient le second. La porte d'allée était fermée et, naturellement il n'y avait pas de portier dans cette modeste maison ouvrière. D'assez larges soupiraux s'ouvraient sur la rue, et c'était dans le sous-sol, auquel ils donnaient du jour et de l'air, que le maître menuisier plaçait ses débris de bois et les copeaux — et la folle le savait bien. Arrivée à la maison endormie, elle regarda autour d'elle. Aucun passant ne faisait entendre dans la rue le bruit de son pas attardé. Elle prit ses bougies, les lia avec son mouchoir, les saupoudra de soufre, mit le feu à ce brûlot incendiaire et le jeta résolument par le soupirail au milieu des débris inflammables qui remplissaient le sous-sol. Puis, aussitôt, elle se précipita vers la porte d'entrée en appelant : Mignot! Mignot!

(A suivre.)

ce la plus crasse, dans leur dépendance. Encore que rien ne forçait les s'abstenir de donner l'enseignement religieux pendant les classes. Ignorait-il par hasard les statuts des frères des écoles chrétiennes, qui leur imposent l'obligation étroite de commencer toutes les classes par la prière, et qui fait de l'enseignement du catéchisme et de certaines prières une partie intégrante et essentielle de l'enseignement donné par les membres de l'ordre.

Puis, j'en suis fâché pour ce brave ultramontain, mais il n'est qu'un affreux hérétique sentant le fagot, et digne de l'excommunication et de l'anathème. N'a-t-il pas osé dire que tous les catholiques ont deux autorités, l'une dans l'ordre spirituel, l'autre dans l'ordre temporel.

Halte-là, Monseigneur ! et le Syllabus, l'avez-vous donc oublié ? Relisez, nous vous en conjurons, les articles XLII, XLV, XLVII et XLVIII.

Il est vrai que vous avez ajouté qu'en cas de conflit, de conflit certain, évident, les catholiques sont tenus de préférer la loi divine à la loi humaine, et que vous vous réservez, n'est-ce pas, le droit d'apprécier quand il y aura conflit ? cela corrige votre précédente assertion et nous rassure sur le sort de votre âme ; mais voyez un peu ce que c'est que de se froter par trop à la société humaine, et à quel danger on s'expose par ce contact journalier. Gare à vous, Monseigneur, vous êtes sur une mauvaise pente, Satan vous guette, et dans votre intérêt même. M. Goblet a eu bien raison de boire, il y a quelques jours, à la future députation républicaine du Finistère, c'est-à-dire à votre mort politique, comme vous l'avez spirituellement dit dans votre discours.

Enfin, l'évêque-député a pris soin de planter ses jalons pour l'avenir et d'esquiver à l'avance toute la responsabilité de la discorde civile que les cléricaux se promettent de fomentier dans le pays, en disant que les républicains eux-mêmes diviseraient le pays en deux, par leur intolérance ; que ce sont eux qui mettraient le pays en état de lutte intestine, de guerre permanente sans trêve ni merci, par leur acharnement à vouloir laïciser toutes les écoles primaires de France.

Diable ! voilà une jolie provocation à la guerre civile et à la haine des citoyens les uns contre les autres, lancée du haut de la tribune, et cela par un apôtre du Dieu de paix et de charité, par un disciple de celui qui a dit : Aimez-vous les uns les autres.

Après tout, M. Freppel est un homme d'esprit, et il sait bien qu'il est toujours bon de prendre ses précautions et de dire que : C'est le lapin qui a commencé.

## LES COUVENTS

Sous le titre les *Voleuses d'enfants*, le *Lyon-Républicain* publie l'entrefilet suivant :

Ce n'est pas seulement dans l'Yonne que les couvents font parler d'eux.

Voici trois faits qui se sont passés, il y a environ quatre ans, dans une communauté du Calvados :

1° En 1874 ou 1875, une jeune fille prononça ses vœux. Tout alla bien pendant plusieurs années ; mais l'ennui vint bientôt et la recluse voulut reprendre sa liberté.

Cette jeune fille, étant héritière, ne put obtenir qu'on lui ouvrît les portes du couvent et fut surveillée plus que jamais. Voulaient cependant recouvrer sa liberté, elle s'entendit avec une ancienne élève du pensionnat, qui continuait à venir prendre des leçons au couvent, et, à elles deux, elles préparèrent une véritable évasion.

Deux fois la tentative échoua ; enfin, la troisième fois, la prisonnière bouscula la tourière et... se sauva. Elle habite maintenant à Caen.

2° Une autre jeune fille a pris le voile vers 1870. C'était la fille d'un marin. Après la mort de son père, ne pouvant plus endurer la vie de la communauté, elle réussit à faire passer, en cachette, une lettre à son frère, qui vint la réclamer lui-même à la communauté d'où la supérieure ne la laissa sortir qu'après avoir été menacée du procureur de la République.

3° La même année, une autre religieuse réussit à sortir du couvent par ruse.

Les faits que rapporte notre confrère sont les plus rares. Le plus souvent le couvent ne rend pas ses victimes ; il les garde en dépit des efforts tentés, ou grâce à la complicité ou à la faiblesse des parents.

Quel but poursuivent les pourvoyeurs de couvents ? Cherchent-ils à gagner des âmes à Dieu ? Nullement ; car il n'est pas utile de se vouer au célibat et de s'enfermer entre les murs d'un cloître pour gagner le ciel. Jésus n'a jamais enseigné à ses disciples un moyen aussi peu naturel. Le seul but poursuivi est la captation des héritages. La preuve en est dans l'accroissement prodigieux des biens des congrégations. D'où viennent les fortunes colossales qu'elles possèdent, si ce n'est de là ?

Les faits, chaque jour, viennent apporter de nouvelles preuves. Est-ce que M<sup>lle</sup> Gallet, l'héroïne d'Auxerre, n'était pas l'héritière de parents fortunés ?

Nous pourrions citer de nombreux faits relatés dans l'admirable discours que prononça à la tribune de la Chambre des députés l'honorable M. Brisson, dans la séance du 9 décembre 1880. Qu'il nous suffise de rappeler ce seul fait d'une

demoiselle Hubert, qui apporta à la congrégation des *Zélatrices de la Sainte-Eucharistie*, des immeubles pour une valeur de plus de deux millions, et qui, quelques années après, se voyait exclue de la communauté, sans le moindre remboursement, en vertu de prétendus statuts, et sous le prétexte d'aliénation mentale. Il est temps de mettre un terme à une exploitation aussi audacieuse.

Nous prions tous nos amis, tous nos lecteurs, de nous faire connaître tous les faits de cette nature, dont ils auraient été témoins, tous ceux qui leur seront connus. Qu'ils nous fassent parvenir tous les documents en leur possession. Nous établirons le dossier des congrégations religieuses, nous commencerons le procès devant l'opinion publique et nous le continuerons et le terminerons au sein du Parlement.

Nous demanderons à nos représentants de mettre un terme à cette honteuse exploitation des ignorants et des crédules par les habiles ; nous leur demanderons de se souvenir que les couvents sont hors la loi.

Pour cette œuvre de salubrité publique, le concours de tous nous est utile et c'est pour cela que nous faisons appel à tous nos lecteurs, à tous nos amis.

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(Suite, voir les n<sup>os</sup> 52 et suivants)

Un plein succès couronna les prétentions gigantesques de Grégoire VII ; l'Europe catholique trembla au lieu de se révolter, et l'empereur Henri vint s'humilier aux pieds du pontife.

Le parti impérial s'irrita de cette humiliation, et Henri, rompant ses engagements avec le Saint-Siège, marcha contre l'Italie.

La guerre dura trois ans, et l'avantage resta presque toujours aux armées impériales.

Enfin, Henri pénétra dans Rome le 21 mars 1004. Grégoire VII s'était enfermé dans le château Saint-Ange, où il aurait certainement succombé sans les secours de Robert Guiscard et ses Normands, qui firent lever le siège du château Saint-Ange et s'emparèrent de Rome qui fut pillée et incendiée. Grégoire VII se retira à Salerne où il mourut quelques mois après.

La querelle des investitures soulevée par Grégoire VII continua encore pendant un demi-siècle et ne se termina que par le concordat de Worms, en 1122 ; l'empereur d'Allemagne renonce aux investitures et restitue à l'Église les terres qu'il lui avait prises. Le pape Calixte II, de son côté, consent à ce que, dans les états teutoniques, les élections des évêques et des abbés se fassent devant l'empereur.

La papauté ne cesse de poursuivre par les armes la domination universelle, non seulement en Europe mais même au delà des mers.

Victor III lève des armées considérables auxquelles il promet la remission de leurs péchés et les envoie sur les côtes d'Afrique refouler les sectateurs de Mahomet. Les Sarrasins sont vaincus et les troupes reviennent chargées de butin.

Un pèlerin, Pierre l'Ermite, moine de l'abbaye de Clairvaux, revenant de Palestine, vit le pape Urbain II, lui dépeignit les souffrances des chrétiens d'Orient et fut autorisé à prêcher la guerre sainte.

Il visita tous les princes de France, exhorta les nobles et les riches à s'armer pour délivrer les lieux saints ; le pape passa les Alpes et convoqua un concile général à Clermont, le 18 novembre 1095, où il dit :

« Hommes de France ! Populations élues et chéries de Dieu entre toutes, unissez vos forces afin de résister aux païens qui veulent détruire le nom chrétien ! Que vos cœurs soient émus et que vos âmes soient excitées au courage par la vertu de vos ancêtres et par la grandeur de vos rois, qui ont anéanti la domination des païens et étendu dans les pays infidèles l'empire de la sainte Église ! Aux pieux chrétiens qui s'armeront contre les ennemis de Dieu, nous remettrons les pénitences qu'ils auraient encourues pour leurs péchés ; tous ceux qui mourront dans ce pèlerinage en état de repentir sincère, obtiendront l'indulgence du Seigneur et gagneront les récompenses éternelles ! Prenez donc le chemin du Saint-Sépulchre, hommes de France, et allez, certains de la gloire immortelle qui vous attend dans le royaume des cieux. »

La religion du Christ, qui devait être une religion de paix, de charité, de miséricorde, était un sujet de guerres continuelles ; le Pape envoyait à une mort presque certaine des millions de personnes, dans le seul but d'étendre sa domination, de détruire ceux qui ne voulaient pas croire à ses doctrines, et en échange du royaume terrestre qu'il voulait prendre, il promettait les jouissances d'un royaume, à l'existence duquel il ne croyait certes pas. Si les Papes avaient eu la croyance qu'ils voulaient imposer par la force, ils auraient été épouvantés de leurs crimes, les orgies, les débauches, le poison et le sang n'auraient pas pendant tant de siècles souillé la chaire de saint Pierre.

On doit au Pape Lucien III (1180) et à Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne, la constitution contre les hérétiques, qui donna naissance à l'inquisition ; il y était ordonné aux évêques de s'informer par eux-mêmes ou par commissaires spéciaux des personnes suspectes

d'hérésie, pour les livrer au bras séculier, lorsqu'on aurait vainement employé contre elles les peines spirituelles. Mais ce fut seulement sous le pontificat d'Innocent III, en 1198, que l'inquisition commença ses ravages ; partout dans le midi de la France les guerres cruelles, les massacres odieux, les sanglants châtiments décimaient la population.

L'inquisition était un tribunal arbitraire érigé pour extirper de la chrétienté tous ceux qui ne partageaient pas la croyance romaine.

La passion religieuse ne connut pas de bornes, et il fut décidé dans des conciles tenus à Toulouse, à Melun et à Béziers.

« Que tous les habitants depuis l'âge de 14 ans pour les hommes et 19 ans pour les femmes, promettaient avec serment de poursuivre les hérétiques et que, s'ils s'y refusaient, ils seraient traités eux-mêmes comme suspects d'hérésie ;

« Que ceux qui ne se présenteraient pas régulièrement trois fois par an au tribunal de la pénitence seraient également traités comme suspects d'hérésie ;

« Que toute ville où il serait trouvé des hérétiques paierait un marc d'argent pour chacun à celui qui les aurait dénoncés et fait arrêter ;

« Que toutes les maisons qui auraient servi d'asile aux hérétiques seraient rasées ;

« Que toutes les propriétés des hérétiques et de leurs complices seraient saisies sans que leurs enfants puissent avoir le droit d'en réclamer la moindre part ;

« Que les hérétiques convertis volontairement ne pourraient continuer d'habiter le même pays ; qu'ils seraient tenus de porter sur leurs habits deux croix jaunes, une sur la poitrine et l'autre sur le dos, afin de les distinguer des autres catholiques. »

Dès qu'un homme était dénoncé ou soupçonné d'hérésie, l'inquisiteur, assisté d'un greffier et de deux prêtres, interrogeait l'accusé et les témoins ; si le crime ou le soupçon était prouvé dans l'instruction préparatoire, les inquisiteurs décrétaient la prise de corps. L'accusé était enfermé dans les cachots où il ne communiquait avec personne, et maiheur à sa famille si elle paraissait s'intéresser à lui ; sa femme et ses enfants pouvaient être déclarés coupables à leur tour et subir le même sort.

(A suivre).

## LE PRÊTRE ET LA FEMME

En ce temps de bon sens, de lumière et de liberté, beaucoup de mes compatriotes me demandent ce que je pense de la grande question à l'ordre du jour de l'opinion publique, de la séparation de l'Église et de l'État. J'ai déjà eu l'occasion, naguère, de dire comment je pense sur ce que je fais. Supprimez l'Église, et vous supprimez tout ce qui est au-dessus d'elle jusqu'à leur décès.

Mais, aujourd'hui, je veux examiner pourquoi tant de républicains désirent si ardemment cette séparation.

Les prêtres ne sachant que faire des longues heures du jour, et ayant la certitude que la République, en éclairant le peuple, le détachera des principes surannés qu'ils enseignent et dont ils vivent grassement, se sont jetés dans l'arène politique avec une ardeur, une violence indignes de leur caractère religieux. Aussi, les républicains dont les principes de justice sont incarnés au fond du cœur, ont senti naître en eux la haine et la colère envers des hommes qui ont failli à leurs devoirs, mis le boisseau sur la lumière et tenu le peuple dans l'ignorance de tout ce qui devait l'élever en considération et accroître son bien-être. Trouvant sans cesse le clergé en travers de leur chemin et toujours en lutte, les républicains ont résolu de leur arracher leur arme la plus puissante : le budget des cultes. On voit par là que c'est bien moins pour économiser des millions que pour détruire un abus, ôter au clergé un de ses moyens de nuire au peuple, aux petits, que les républicains veulent la suppression de ce budget. Le clergé ne devra donc s'en prendre qu'à lui-même de ce qui va lui arriver.

Comme le prêtre n'a pas une arme unique pour combattre le progrès, il a bien soin de faire usage de toutes celles dont il dispose. Ainsi, la femme, par la propre faute de l'homme, est un instrument de guerre politique très redoutable entre les mains du prêtre. Pourquoi ? Parce que les citoyens ne veulent pas assez carrément ce qu'ils désirent. Parce que le mari ne se donne pas toujours la peine d'être bon, aimable, juste envers sa femme. Trop souvent il néglige d'en faire son amie, son auxiliaire dans la lutte de la vie, dans les combats pour la conquête du droit et de la justice. Il l'abandonne même parfois à sa faiblesse, à son cœur qui veut être aimé. L'époux prend trop de plaisir au dehors et pas assez au foyer de la famille. Il ne pense pas assez à celle qui s'ennuie à la maison, qui pleure de se sentir si peu aimée, entourée, caressée. Aussi, après les chagrins, les pleurs, une réaction douloureuse, fatale — conséquence du désespoir — a-t-elle lieu dans son cœur, qui la fait, ou se livrer à des plaisirs coupables ou rechercher les consolations de la religion.

C'est là que l'attend le prêtre, le confesseur, célibataire plus ou moins jeune. Il la recevra au confessionnal avec tous les égards dus à la douleur, à l'abandon. Et le n'a point de péché à confesser. Mais elle a tant de chagrin ! Son cœur rempli d'amour, blessé, a tant besoin de s'épancher dans un cœur sympathique, tendre comme le sien !

Quand, plus calme, mieux affermie dans sa raison, elle pense que c'est à un garçon, à un étranger, organisé comme son époux, qu'elle a révélé des secrets intimes à deux, elle s'en repend bien. Mais c'est trop tard : son confesseur la tient. Il sait l'objet de ses pleurs, son abandon, l'état de son cœur. Aussi, rougit-elle quand il la reconduit et la salue ! Elle essaie bien de fermer la résolution de ne pas retourner à

confesse ; mais il lui a tant fait promettre de revenir le voir ; et... il sait si bien dire ; il est si bon, si doux, M. le curé !!!

Rien, dans la religion, n'est plus scandaleux, plus immoral que la confession.

## L'Éducation Militaire de la Jeunesse

ET LE NOUVEAU PROJET DE LOI MILITAIRE

Avoir une armée instruite et solidement constituée, tout en allégeant les lourdes charges qui pèsent sur le pays : c'est le problème que se posent depuis longtemps tous les bons Français et que s'est posé avec eux la Ligue de l'Enseignement. Il y a une solution, et il n'y en a qu'une : l'éducation militaire préparatoire de la jeunesse. Pour en démontrer l'efficacité, la Ligue a créé, avec des ressources trop restreintes, plus de trois cents bataillons d'adultes de dix-sept à vingt-et-un ans.

Mais, comme l'a dit lui-même un des promoteurs de cette belle agitation, M. Vauchez, « l'initiative privée, excellente pour faire pénétrer la vérité dans les esprits, serait impuissante pour une organisation générale, que du reste le gouvernement ne permettrait pas. »

Dans l'intérêt national, il faut que cet apprentissage militaire soit rendu obligatoire, et que les habitants des villes ne soient pas seuls à jouir de ses avantages. Tous les citoyens, sans exceptions ni privilèges, doivent être mis à même d'arriver au corps avec la plus grande somme d'instruction militaire possible, afin de profiter, en justifiant de leurs capacités, d'une diminution de service. Et cette diminution, quoi qu'on en ait dit, ne portera aucune atteinte à un cadet sous-officiers : avec les avantages matériels et moraux que leur assure le nouveau projet ministériel, il n'y aura bientôt plus, au contraire, que l'embaras du choix.

Qui, que nos fils soient des hommes ! qu'ils soient rompus de bonne heure aux peines du soldat ! autrement on verra se renouveler, en cas de guerre, ces scènes déplorables de 1870-71, dont M. Emmanuel Vauchez a tracé quelque part le saisissant tableau (1).

« Nos corps d'armée », dit-il, « ont été bien plus désorganisés, toutes proportions gardées, par la faiblesse physique des hommes que par les balles et les obus. Environ 330,000 hommes, faute de pouvoir supporter les fatigues des camps, sont devenus la proie de la maladie ou de la mort. Malades, ils étaient pris que des non-valeurs, ils étaient un embarras et une charge. Il fallait les diriger sur les ambulances, qu'ils absorbaient à leur profit ; il fallait les envoyer dans les hôpitaux qu'ils encombraient de leurs personnes, aux dépens des blessés frappés à l'ennemi. Ou bien ils figuraient parmi les traîtres, démolissant leurs camarades par l'exemple de leur faiblesse et tombant, neuf fois sur dix, comme un gibier facile entre les mains de l'ennemi qui les faisait prisonniers. »

L'auteur ajoute excellemment : « Cette terrible leçon indique bien ce qu'il y a à faire avant l'âge de vingt ans, les jeunes gens doivent s'exercer au maniement des armes, aux longues marches, à la gymnastique, au tir. Ils le doivent dans leur intérêt personnel et dans l'intérêt du pays. »

Et en effet, avec une telle préparation, les hommes qui arriveront au régiment seront plus rapidement formés, les plus jeunes seront déjà capables de supporter une campagne. Les sous-officiers, ayant un travail moins pénible, pourront étudier davantage, aspirer aux grades supérieurs. Enfin, l'économie d'une classe deviendra vite possible, et alors, non seulement le budget diminuera, mais la production nationale se trouvera augmentée d'au moins cent millions chaque année.

Que la Chambre et le Sénat se pénètrent bien de ces vérités ; qu'ils complètent sur ce point la grande réforme de l'instruction obligatoire, et ils auront bien mérité de la patrie !

(1) *Manuel d'instruction nationale*, Hachette, 1 vol. in-12.

## PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MACONNERIE

(Suite, voir les n<sup>os</sup> 52 et suivants)

Jean Coustos était natif de Berne, il appartenait à la religion réformée. Dans sa jeunesse, il avait suivi son père en France où il s'était établi.

L'édit de proscription de Louis XIV contre les protestants l'avait obligé à quitter ce pays ; il se réfugia en Angleterre où il se fit naturaliser et initier à la Franc-Maçonnerie. Dans la suite, il vint habiter Lisbonne, où il exerçait son état de lapidaire ; il y travaillait pour différents joailliers. A Lisbonne, il ne tarda pas à se lier avec quelques membres de la grande Société, notamment les frères Mouton et Brusli, lapidaires comme lui, qui appartenaient à une Loge établie dans la capitale. Pressé de s'affilier à ladite Loge, il accéda à ces avances ; plus tard, il fut nommé vénérable de la Loge.

Un autre Français, nommé Le Rude, également lapidaire, exerçait dans cette ville, depuis dix ans, la même profession ; sa femme, jalouse des concurrents, conçut le projet de faire expulser de Lisbonne tous les artisans qui exerçaient le métier de son mari. La femme du Frère Mouton, un de ceux qui s'étaient intimement liés avec Coustos, ayant commise l'imprudence de dire à la femme Le Rude que son mari était franc-maçon, cette dernière eut vite élaboré son méchant projet. Elle s'en ouvrit à une autre femme nommée Dona Rosa, et toutes deux allèrent dénoncer comme francs-maçons, et tenant de fréquentes assemblées, les Frères Coustos, Brusli, Mouton, ainsi que les autres lapidaires de la ville.

Coustos, qui rapporte ce fait dans l'histoire de ses persécutions, s'exprime assez naïvement ainsi : « Que l'on ne me fasse pas un crime si je cite ainsi la femme d'un Frère qui est un de mes amis. Je ne le fais que pour donner à connaître

aux autres sœurs, parmi lesquelles il y en a beaucoup qui ont une grande démancheaison de parler, combien il leur importe de garder un profond secret sur cet article, surtout dans les pays où l'inquisition est établie. »

Mouton fut la première victime qui, dans cette affaire, tomba entre les mains de l'inquisition. Pour s'emparer de sa personne, le saint-office agit de ruse, comme du reste il avait coutume de le faire. Un joaillier de la ville, familier du saint-office, l'envoya chercher par un de ses amis, aussi franc-maçon, sous prétexte de lui donner à retailleur un diamant d'une grande valeur. Cette démarche n'était qu'une manœuvre pour s'assurer du signalement de Mouton, qu'il ne connaissait pas, mais qu'il avait ordre de faire saisir. Cette prétendue affaire, pour laquelle Mouton se présenta, ne fut pas conclue, attendu que le prix offert avec intention ne répondait pas à l'importance du travail, mais le joaillier invita expressément l'artisan à revenir dans deux jours pour recevoir une réponse définitive, désirant s'entendre avec le propriétaire du diamant.

Mouton fut exact au rendez-vous; le joaillier l'invita à passer dans une pièce voisine pour lui demander son avis sur quelques pierreries; là, il se trouva en présence d'officiers de l'inquisition qui s'emparèrent de sa personne, lui intimant l'ordre de ne faire aucun bruit, ni de proférer aucune parole; puis, l'ayant garroté, le conduisirent sans délai ni explication à une porte dérobée donnant sur une rue déserte, le jetèrent dans une voiture qui l'emporta vers le tribunal du saint-office. Jeté dans un cachot affreux, il y resta comme oublié pendant plusieurs semaines.

Cette disparition d'un homme exerçant une profession limitée à quelques personnes, n'aurait pas manqué de faire du bruit. Aussi, pour l'expliquer, on répandit le bruit que Mouton avait dérobé au joaillier le diamant en question et avait disparu avec le produit de son vol. Ses amis ne purent croire cette accusation; ils pensèrent que si leur ami avait disparu, c'est qu'assurément il avait perdu le diamant et que ne pouvant désintéresser le propriétaire, il avait pris le parti de fuir. Aussi, pour réhabiliter sa réputation, ils décidèrent de faire une collecte et de l'offrir au propriétaire du diamant, pour l'indemniser de sa perte. Ils réussirent à réunir une somme assez importante, qu'ils portèrent au joaillier; mais ce dernier refusa l'offre, assurant que son client était assez riche pour ne pas s'arrêter à une pareille bagatelle.

Cet excès de générosité du soi-disant propriétaire du diamant envers un homme qu'il ne connaissait pas, éveilla la méfiance des Frères. Après s'être consultés, ils soupçonnèrent la vérité et dès lors, ils prirent leurs précautions pour ne pas tomber entre les mains du saint-office.

Ce n'était jamais que par guet-apens que les officiers de l'inquisition s'emparaient de leurs victimes; ils évitaient les arrestations de jour, craignant quelques scandales et d'attirer trop l'attention sur leur tribunal, préférant, au contraire, entourer leurs opérations d'un certain mystère, afin d'inspirer la terreur et paraître plus redoutables. Aussi, les victimes désignées pouvaient-elles encore vaquer à leurs affaires le jour durant, si elles avaient le soin de se barricader chez elles à la nuit tombante.

Coustos eut à regretter de s'être départi de cette sage réserve.

Il s'était lié avec un Portugais qu'il croyait de ses amis. Ce Portugais était un familier du saint-office, c'est-à-dire un officier de la sainte inquisition dans le monde profane, ayant mission de dé-

noncer au redoutable tribunal les hérétiques, de les appréhender au corps, ou d'exécuter les ordres du saint-office qui, du reste, acceptait toutes les délations de quelque part qu'elles vinssent. Les francs-maçons étant excommuniés, sont des hérétiques; les Frères dénoncés dans l'affaire qui nous occupe, furent dès lors l'objet d'une surveillance active. Le Portugais en question avait charge d'épier Coustos.

Un soir que Coustos était entré dans un café, il y rencontra le Portugais, avec qui il engagea conversation; au bout de quelques instants, celui-ci sortit furtivement et fut bientôt de retour. Vers les 10 heures, tous deux quittèrent l'établissement; mais à peine furent-ils engagés dans la rue déserte que Coustos fut entouré par neuf officiers de l'inquisition, qui l'arrêtèrent comme complice du vol de diamant. Il eut beau se défendre et essayer de se justifier, il fut chargé de chaînes, bâillonné, porté dans une voiture fermée, qui attendait là pour cette expédition, et conduit au tribunal du saint-office.

Ainsi que Mouton, son compagnon d'infortune, il fut jeté dans un sombre cachot, où, pendant plusieurs semaines, il fut laissé dans une solitude complète, avec injonction de garder le silence le plus absolu. Il semble dans le siècle où nous sommes, à la lecture de ces événements, qu'ils sont l'œuvre émanée du cerveau d'un romancier. Ces machinations dans l'ombre; ces arrestations calculées ressemblant à une attaque de brigands; ce mystère enveloppant tous les actes du saint-office; ces disparitions; ces victimes ne pouvant faire entendre un cri de désespoir et réclamer une justice; ce pouvoir exorbitant de vie et de mort sur les gens, sans limite et sans contrôle, paraissent invraisemblables, si les titres authentiques ne venaient en confirmer la vérité. Et cependant des milliers de victimes — maçons ou autres hérétiques — sont restées inconnues; combien d'elles, dans la torture de la réclusion, ont dû maudire les prêtres et la religion au nom de laquelle ils opéraient. N'insistons pas, l'inquisition est jugée! Enfin, Coustos parut devant le tribunal.

(A suivre.)

## VARIÉTÉS

### LE FIFRE

Il était petit, grêle et pâle, le dos un peu voûté, dans sa capote trop large d'enfant de troupe. Son œil noir ne s'animait guère que lorsqu'il portait à ses lèvres, blanchies par l'anémie, son pipeau de bois, son fifre (2) d'où, en vrai filleul d'un vieux musicien suisse, il tirait des mélodies bizarres, des sons aigus et retentissants.

Les autres, les soldats de Thionville, se moquaient de lui.

Qui donc aujourd'hui jouait du fifre?

Depuis les guerres de l'Empire, cet instrument de musique n'a-t-il pas été à peu près abandonné dans nos régiments?

Seuls, quelques fanatiques le cultivent encore, car ceux qui l'aiment, cette flûte rustique, l'aiment avec passion.

Né sur une cime des Alpes, dans un hameau perdu, enseveli trois mois sous les neiges, fils et petit fils de soldat, ce joueur de fifre avait une âme de poète, flottante, capricieuse, dans un corps débile.

(1) L'instrument et le musicien portent le même nom.  
(2) Le fifre servait à former le dessus du tambour; tant que l'on battait, l'autre glapissait. Récemment, on a créé des écoles de fifres pour la marine.

Son grand-père, une épave de Waterloo, n'était pas fier de lui.

« Comment, d'une race de soldats comme la nôtre, disait-il en jurant, peut-il sortir un tel avorton?... »

Et l'on avait envoyé cet avorton chez son parrain respirer l'air plus doux de la vallée. Ce vieux maniaque lui apprit à jouer merveilleusement du fifre; à plier l'instrument ingrat aux sons les plus ilés et les plus chantants.

Pris d'une frénésie de musique, Odon usait, en soufflant sans cesse, de toutes les forces de ses faibles poumons, son reste de vie. Entré de droit, depuis deux ans, dans les enfants de troupe, il était question, vu son état de santé, de le renvoyer dans sa montagne, quand la guerre de 70 éclata, suivie de nos premières défaites et de l'investissement presque immédiat de Thionville.

Le soleil de septembre fait miroiter les eaux de la Moselle et donne au pays messin, si accidenté et si vert, un aspect de fête.

Etrange et sinistre fête, dont le canon ponctue les heures!

Les forêts sont diaprées de pourpre, comme le manteau d'un roi. L'été a brûlé les fougères sur les collines qui descendent des Vosges et du massif des Ardennes. Mais les moissons pousse sur pied; les vignes sont écrasées; dans les champs de betteraves et de chanvre, les fourgons prussiens stationnent.

Tournée vers le pays de Trèves, Thionville, enveloppée dans cette lumière dorée de l'automne, ressemble à une ville morte. Les fabriques sont fermées; plus de fumée dans ses tuileries, de feu dans ses forges, de bruit dans ses verreries...

Le château des comtes de Luxembourg, appelé vulgairement « Tour-aux-Puces », paraît lépreux avec ses tons de bitume: le palais s'est fait taudis.

Le beffroi du XII<sup>e</sup> siècle sonne tristement dans le silence des rues désertes. Quels carillons joyeux il devait jeter jadis dans les airs, au lendemain de Rocroy, quand le grand Condé investissait la ville, l'arrachait aux Espagnols après trois assauts successifs, et en faisait une cité française!

Française, elle l'est!

Voyez ces remparts erraflés par les obus, ces murs croulants, ces redoutes défendues au prix de tant de sang, ces casemates humides où, sans une plainte, les soldats mangent leur pain sec. Voyez ce fort de la Double-Couronne qui, par toutes ses ouvertures, sans relâche depuis deux mois, crache la mitraille!

Mais l'ennemi est nombreux et patient.

Il couronne les crêtes, fourmille dans la plaine.

Victorieux partout, à deux pas de la frontière, il peut attendre, sachant bien qu'il a deux alliés terribles: le découragement et la faim.

Et il attend... Il attend les gros canons qui ont foudroyé Strasbourg; il attend des renforts; il attend un surorot de munitions: il faut une pluie de boulets pour réduire une ville française.

C'est durant ces interminables journées du siège, par ces après-midi lourdes, où les plus robustes succombent, qu'Odon, le petit fifre, se mettait à jouer tout à coup.

Un officier du Midi s'était pris d'amitié pour ce gamin original, stoïque et souriant dans les mauvais jours. Peut-être lui rappelait-il les cigales de son pays, ces infatigables chanteuses des bords murs. Lui seul protégeait Odon. A tous, l'enfant servait de cible. D'ailleurs, ne fallait-il pas rire un peu par ces temps de misère, où les balles pleuvaient drues, où la viande se faisait rare?

Puis, il était si drôle le minable petit musicien dans son accoutrement de conscrit! Pas plus gros qu'un astèque, malgré ses dix-sept ans, malade, toussant à

faire pitié et en dépit de tout ne bronchant pas plus qu'un chevronné lorsqu'une bombe éclatait avec un bruit de tonnerre.

Et si le canon, enroué, se taisait une heure, Odon, assis sur une pierre, abrité dans un coin ensoleillé de la forteresse, faisait parler son instrument. Quelques soldats l'entouraient. Des plaisanteries sangrennes volaient de bouche en bouche. Les paysans surtout, des athlètes lourdeux, le taquinaient, irrités de son mutisme, choqués de sa faiblesse. Lui, les yeux perdus dans l'espace, regardant scintiller au loin les casques à pointes, continuait ses mélodiques mélancoliques et vieillottes.

Peu à peu le rire s'éteignait; un silence se faisait....

Les hommes, malgré eux, devenaient pensifs et se prenaient à écouter ces choses simples et tristes qu'eux chantaient le fifre.

Il leur disait les amertumes de l'exil, le vide des foyers, le charme doux des soirées d'été dans le village embaumé de foin; il leur rappelait et les espoirs d'hier, et les promenades deux à deux le long des haies, et les baisers volés aux lèvres des fiancées, dans les chemins creux, où le merle qui siffle, le rayon qui filtre dans la saulaie aperçoivent seuls les amoureux....

Subitement, le clairon d'appel couvrait les notes perlées du fifre.

Tous s'élançaient aux remparts.

Les mitrailleuses déchiraient l'air. Les canons Krupp, énormes sur leurs affûts de bronze, rugissaient effroyablement....

Un parlementaire!

La place va-t-elle se rendre?

Strasbourg est en ruines. Metz a capitulé....

La 14<sup>e</sup> division du 7<sup>e</sup> corps allemand s'avance pour resserrer le cercle d'investissement. Seize batteries nouvelles sont établies, les villages environnants occupés, les travaux d'approche tous terminés.

Combien de jours la place tiendra-t-elle encore?...

Plus de soleil sur les eaux murmurantes de la Moselle; plus d'or sur la cime des arbres, le paysage paraît poussé au noir sous un ciel livide.

Le 13 novembre, quatre-vingts pièces de gros calibre commencent le bombardement.

Pluie de fer, pluie de feu, dix-huit coups à la minute!

Les toits s'effondrent, les murs croulent, les maisons brûlent. Des râles montent de la ville sac-cagée....

Des jours encore, des jours mortels, avec des intermittences, des accalmies, et la reprise féroce de cet ordre brutal:

« Cède! je suis la force!

Le commandant céda.

Le 24, par la porte basse de la citadelle, les officiers, l'air morne, sortirent désarmés....

Sur l'honneur, ils s'engageaient à ne plus se battre contre la Prusse. A ce prix, ils regagnèrent leurs foyers.

Quant aux soldats, en troupes serrées, on les chassa vers les forteresses d'Allemagne.

A l'instant même où, musique en tête et drapeaux déployés, l'armée triomphante entre dans Thionville, sur les remparts muets, au-dessus de cette poterne ouverte, par où coule l'honneur de la France, le fifre d'Odon éclate.

Oh! ce n'est plus une rêverie, un cantique pastoral, la plainte naïve d'une âme tourmentée, mais les strophes hardies de la *Marseillaise*, jetées de haut, au vent du matin en guise de protestation suprême. Ceux qui s'en vont tressaillent soudain.

Tous les fronts pâlissent, toutes les paupières se mouillent, et plus d'un officier cherche instinctivement, à son côté, l'épée absente.

## SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites

Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône

### ÉCRITS ET LEÇONS DES JÉSUITES

(Suite)

La vue de cet étrange ballet moral, plus propre à éloigner de la vertu qu'à l'inspirer, suggéra à un grave et haut magistrat de Rouen les réflexions suivantes:

« Il était réservé à notre siècle, dit-il, de voir éclore de semblables horreurs: il était réservé à la Société de Jésus de les enfanter. Société étrange qui, semble ne connaître la divinité que pour l'outrager, les puissances que pour leur désober, l'ordre public que pour le troubler, la saine doctrine que pour la corrompre, et qui, jalouse de se faire des prosélytes, établit en tous lieux, sous prétexte de piété, des assemblées ou congrégations de toute espèce qui, suivant le langage d'un concile de Rouen, ne font que nuire aux fidèles et déranger l'ordre établi dans l'Église, nuisent même au temporel et introduisent

le fanatisme dans les esprits; congrégations réprouvées par les lois de l'Église et de l'Etat, fondées sur des titres menaçants dont l'énonciation révoltante provoque seule la proscription. »

Trois ans après le « ballet moral » ou plutôt immoral, qui avait donné lieu à ces judicieuses remarques, un membre de cette étrange Société, le P. Berruyer, le fameux précurseur du P. Loriguet, disciple et copiste du jésuite Hardouin, fit imprimer la seconde partie de l'*Histoire du peuple de Dieu*, dans laquelle il travestit en roman l'histoire de Moïse, et fait parler aux patriarches le langage de la galanterie et du libertinage.

« A la vue de cette production romanesque, dit le procureur général du roi au parlement de Normandie, il se fit dans le monde chrétien un soulèvement universel... Un style léger, doux et agréablement paré des grâces séduisantes que l'art sait employer est mis en usage pour corrompre les divines écritures; une mollesse affectée substituée à la simplicité grave et majestueuse des livres saints, un langage de profane et des amplifications de rhéteur sont placés dans la bouche des patriarches; nos libertés, la puissance des souverains sont audacieusement combattues; les lignes autorisées pour détrôner les rois ou pour empêcher que le sceptre ne soit mis entre les mains de ceux auxquels il appartient. Tel est, en abrégé, le poison répandu dans les ouvrages du P. Berruyer. »

Justement alarmés d'une publication immonde, les évêques qui se trouvaient à Paris s'assemblèrent chez l'archevêque de Paris. L'ouvrage du père Berruyer fut unanimement déclaré dangereux, et l'archevêque de Paris fut prié de vouloir bien donner au plus tôt un mandement portant défense à tous les fidèles de son diocèse de lire et de retenir le livre de ce jésuite:

« L'auteur, porte le mandement de l'archevêque, autorise par un exemple contagieux la licence effrénée avec laquelle on abandonne aujourd'hui les voies frayées par la tradition et où l'on s'engage sans autre guide que son propre esprit, dans les routes pleines d'écueils et de précipices. »

Ce mandement devenu public, le P. Berruyer se rétracta en ces termes:

« Je soussigné, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, déclare que je me soumetts sincèrement au mandement de Mgr l'archevêque de Paris, en date du 13 du présent mois, qui interdit la lecture d'un ouvrage intitulé: *Histoire du peuple de Dieu*, etc., et promets de m'en rapporter au jugement qu'en porteront mon dit seigneur l'archevêque de Paris et nos seigneurs les évêques, et de regarder comme répréhensible et condamnable ce qu'ils croiront y devoir reprendre. »

« Paris, le 21 décembre 1753.

« Isaac-Joseph BERRUYER »

Un bref du pape Benoît XIV condamna et réprouva l'ouvrage du père Berruyer, ainsi que les *Dissertations* et l'*Apologie* du même jésuite, par la raison qu'il s'y trouve des « propositions respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, favorisant l'hérésie et même en approchant, et éloignées du sentiment commun et unanime des saints Pères et de l'Église, dans l'interprétation des divines écritures. »

Clément XIII, successeur de Benoît XIV, a également, dans son bref du 2 décembre 1758, condamné les égarements du jésuite Berruyer, et déclaré que cet écrivain a comblé la mesure du scandale.

Et dans l'assemblée ordinaire de la faculté de théologie, du 3 février 1759, le D<sup>r</sup> Guéret, en opinant sur le projet de la censure du livre du

P. Berruyer, fit une sortie des plus énergiques contre ce jésuite et son livre. Il peignit l'auteur des plus noires couleurs, et l'ouvrage comme le plus pernicieux à la religion. Il exhorta la Faculté de travailler à la censure de ce livre détestable, et conclut en disant que lorsque cet objet serait rempli, il défererait l'ouvrage du P. Berruyer aux tribunaux et s'acquitterait par là du devoir d'un docteur et d'un citoyen.

Enfin, le 1<sup>er</sup> août 1759, dans une savante instruction pastorale, l'évêque de Soissons fit observer que « ce ne sont plus quelques points de la doctrine chrétienne obscurcis par les nuages des disputes qui sont attaqués: c'est l'édifice entier de la religion que l'on entreprend d'ébranler jusque dans ses fondements. »

C'est en ces propres termes que s'exprime l'évêque de Soissons, lorsque, censurant avec autant de force que d'autorité les erreurs des jésuites Hardouin et Berruyer, il remplissait l'engagement public annoncé dès 1753, par un grand nombre d'évêques de France, de prendre, après l'examen le plus profond qu'ils se proposaient de faire des ouvrages du jésuite Berruyer, les mesures qui leur paraîtraient le plus à l'avantage de la religion.

Dans cette même année de 1759, le jésuite Mamachy dicta à ses écoliers, dans le collège des jésuites de Rouen, une matière de vers pernicieuse, séditieuse, détestable, et capable d'incliner aux plus grands attentats.

Suivant ce professeur: « les crimes heureux font quelquefois les héros; le crime cesse d'être crime quand il est couronné par le succès. Tel est-il malheureux? la France l'appellera brigand, est-il heureux? elle lui donnera le nom d'Alexandre. La fortune fait à son gré les innocents et les coupables; prospère, elle donne le prix au crime; adverse, elle le lui enlève. » (A suivre.)

Odon souffle toujours avec une furie croissante. Et le chant monte, déchirant et superbe, dominant les hurrahs germains.

Longtemps, dans Thionville la prussienne, on a entendu, tantôt sur les rives de la Moselle, tantôt à la lisière des bois, tantôt sous les remparts, gémir tout bas, par les beaux soirs d'été, le flûte d'Odon.

On le disait un peu fou, et l'on fermait les yeux par pitié, par mépris.

Lui, pleurait la patrie perdue, sans s'éloigner pourtant de cette terre devenue allemande.

Aurait-il compris, par hasard, ce petit, qu'il faut veiller sur l'étréme ensevelie dans la cendre ?

Un jour le vent emporta la cendre, et il suffit de l'étréme pour allumer un grand feu.

Silvère NARCY.

Elle contient notamment la fin de l'article Angleterre, une monographie d'Angoulême et le mot Animal traité au point de vue de la zoologie, de l'économie domestique, du droit, de l'art, etc.

Cette livraison termine le deuxième volume. Envoi du 1er volume contre un mandat-poste de 25 francs.

La Volière, revue illustrée d'acclimatation en France et à l'étranger, paraissant les 1er et 15 de chaque mois. Abonnements pour tous pays: 8 francs par an.

Sommaire du 1er novembre 1886: Les Oiseaux peints par eux-mêmes. — Chronique horticole. — Le Dromadaire. — Les Rongeurs utiles de la basse-cour. — L'Aix de la Caroline. — Les Institutions utiles. — La Princesse Rose. — Exposition d'Horticulture à Lyon. — Les Fleurs mortes. — Le Vol, aller et retour des Pigeons-Voyageurs. — Le Gibier et ses ennemis. — Un numéro spécimen est envoyé à toute demande.

Le Panthéon du Mérite

Légion d'honneur. — Palmes académiques. — Mérite agricole. — Médaille militaire. — Médailles de sauvetage. — Inventeurs. — Innovateurs. — Explorateurs. — Bienfaiteurs de l'humanité.

Revue biographique et photographique, publiée sous la direction de MM. Chapelot et H. Issanchou.

Bureaux: Paris, rue Guy-de-Labrosse, 9.

Le Panthéon du Mérite paraît par livraisons de 16 pages grand in-8.

Abonnement au premier volume: 6 francs.

Almanach populaire illustré du Franc-Maçon pour 1887. — Nous apprenons avec plaisir l'apparition d'un almanach populaire destiné à répandre et propager les idées et les principes de la Maçonnerie, à combattre cet éternel ennemi de nos droits et de nos libertés qu'on nomme le cléricalisme.

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de recommander à tous nos amis la propagation de cet almanach, qui s'adresse à tout le public et qui peut être un très puissant moyen de propagande.

L'almanach du Franc-Maçon est édité par la librairie Charvey frères et Cie, rue de Furstemberg, 4, Paris, et sera bientôt en vente dans tous les kiosques et toutes les librairies.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le sommaire des nombreux articles que contient cet almanach et qu'accompagnent plusieurs illustrations.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Après les mauvaises soirées de la semaine dernière, voici encore une représentation de Faust, qui a suscité quelques orages dans un public calme jusqu'alors.

Le résultat a été la promesse d'un quatrième début pour M. Desmets, et la résiliation de M. Déreims.

Heureusement, les représentations de la Juive, de Rigoletto et du Toréador ont racheté la fâcheuse impression produite par quelques représentations antérieures.

M. Louyrette faisait son troisième début dans la Juive; il a été admis par l'immense majorité des spectateurs.

M. Massart et M<sup>lle</sup> Baux se sont presque surpassés dans la Juive; quant à M. Isouard, il possède une très belle voix de second ténor de grand opéra, et nous n'aurons pas à regretter la bonne impression que nous avons eue primitivement de ce jeune artiste dont l'avenir est assuré.

M<sup>lle</sup> Panseron a débuté dans le Toréador; la jeune artiste a montré une charmante petite voix et un peu d'inexpérience de la scène. Quant à M. Berthomme, il a chanté et joué à ravir ce spirituel petit ouvrage.

CÉLESTINS. — Pendant ce temps, les Célestins nous ont servi le Voyage de M. Perrichon, où notre nouveau comique, M. Schey, a fait sa première apparition. Il a beaucoup d'entrain et de mouvement et a assez bien mené son rôle.

Après le Voyage de M. Perrichon, la Doctresse avec M. Noblet, qui s'y est créé un véritable succès, succès partagé par M<sup>lle</sup> Berty, qui a fort bien joué la doctresse.

M. Derooy est très drôle en vieux clown. Nous devons une mention aussi à M<sup>lle</sup> Santa et à M<sup>lle</sup> Billon.

AVIS

Le Rapport, journal républicain hebdomadaire, organe de la « Ligue voltairienne », sera mis en vente chez tous les libraires et marchands de journaux, le mercredi de chaque semaine.

REVUE DES JOURNAUX

Le Réveil tunisien, journal annexionniste, républicain radical, organe français des intérêts commerciaux européens en Tunisie, paraît les lundis. — 12 bis, maison Arbi-Zarouk, à Tunis. — Le numéro, 10 centimes. — Abonnements: France, un an, 11 francs; six mois, 6 fr.

La Semaine fraternelle, journal républicain national, paraissant le dimanche, 326, rue de Vaugirard, Paris. — Le numéro, 10 centimes. — Abonnements: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50.

L'Etoile des Charentes, moniteur de l'opinion publique, organe de l'Union démocratique, ayant pour devise: Progrès, Travail, Liberté, place de la Gendarmerie, 12, Angoulême. — Le numéro, 10 centimes. — Abonnements: un an, 5 francs; six mois, 3 fr.

Le Courrier de Tiemcen, journal politique, industriel, commercial, agricole, paraissant le vendredi soir. — Abonnements: Algérie, un an, 12 francs; France, un an, 13 francs.

L'Escarmouche, journal littéraire, biographique, satirique et théâtral, paraissant le dimanche. — Bordeaux, rue Malbec, 91. Abonnements: un an, 5 francs; six mois, 3 francs.

LA REVUE MODERNE

Année 2,000 Abonnés. Parait le 20 de chaque mois. 80 pages 20,000 lecteurs.

Directeur: PAUL CASSARD; Réd. en Chef: ROBERT BERNIER

La Revue Moderne publie dans chaque n<sup>o</sup>:

L'article politique d'actualité. Une étude critique sur le livre du jour. Une ou deux nouvelles. Une étude de littérature contemporaine. Un article sur les jeunes. Des poésies. Une chronique parisienne. Une chronique étrangère. Un mois littéraire très complet. Une revue de la mode.

DIRECTION: PARIS, 35, rue du Département. LYON, 24, rue de Marseille. ABONNEMENTS: FRANCE, Six mois 6 fr., Un an 11 fr. ÉTRANGER, Six mois 7 fr., Un an 13 fr.

PETITE CORRESPONDANCE

P. R. Creuzot. — Le Mariage d'un Franc-Maçon sera probablement réédité en volume, mais nous ne pouvons préciser quand.

D. M. Neuilly. — Vous êtes trop dévoué à notre œuvre pour ne pas vous les offrir gracieusement. Merci de vos bons envois.

La Prudence, Genève. — Votre communication nous est arrivée trop tard pour être insérée dans ce numéro. Elle paraîtra dans le prochain. Remerciements fraternels.

AVIS

Le Franc-Maçon rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

L'Administration du Franc-Maçon, désireuse de faire participer ses nombreux lecteurs aux avantages d'une publicité peu coûteuse et très répandue, vient de fixer, ainsi qu'il suit, le prix des insertions dans le Franc-Maçon:

ANNONCES (la ligne)..... 0 f. 25 RÉCLAMES ..... 0 50

Des conditions spéciales seront faites aux annonces périodiques ainsi qu'aux annonces de librairie.

Toutes les annonces ou réclames doivent être adressées à l'administration du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon.

INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFALLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, charançons, etc.

Le kilog., 12 fr.; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouville, 71, Lyon.

L'Administrateur-Gérant: J. REYNIER

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE INVENTAIRE RAISONNÉ Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle. SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasow, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; E. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

LA PRINCIPALE 51, rue de Chartres, LYON BUREAU SPÉCIAL Pour l'Achat et la Vente des Immeubles et Fonds de Commerce Directeur: M. LOUIS, défenseur au Tribunal de Commerce. USINE A VAPEUR — FABRICATION MECANIQUE BONTOUX Fils à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône) Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments Sièges inodores en faïence Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs. PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD Rue Jean-Baptiste-Say, 22 (Près la gare de la Filolle et du boulevard de la Croix-Roussé) LYON. Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerrétype. Portraits après décès. ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE On remet à neuf les anciens Daguerrotypes.

Maison de confiance fondée en 1851 ACHAUME Fils Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche) Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges. Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth. Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte. Le goûter, c'est l'accepter!!! De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le Café Rousset. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé. Prix: 4 fr. le kilo (le paquet de 250 gr.: 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30. Se méfier des contrefaçons, exiger la signature. DÉPÔT GÉNÉRAL V<sup>o</sup> ROUSSET HERBORISTERIE DE 1<sup>re</sup> CLASSE LYON, rue Thomassin, 22, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

Journaux Thèses, Mémoires, Actions Mandats, Prospectus Factures, Têtes de lettres Cartes de visite etc., etc.

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES 52, Rue Ferrandière, 52 Près le quai du Rhône LYON

Labeurs Affiches, Lettres de décès Livrets de Société Registres, Catalogues Cartes d'adresse etc., etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX